

Le 1 août 2016

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **PREMIER jour du mois d'août de l'an deux mille SEIZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Madame Gaétane Gaudreau Langlois, ainsi que messieurs Dany Brodeur, Christian Laporte, George Charles Atkin et Pierre Martineau.

EST ABSENTE: la conseillère Janet Cooper.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 47 personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

16-08-610

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

16-08-611

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu*

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 4 juillet 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Aucune réunion de la MRC n'a eu lieu en juillet pour cause de vacances.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Plusieurs citoyens sont réunis pour discuter du projet de M. Yves Beaudry, ainsi que pour la problématique de la location à court terme. Plusieurs interventions par rapport à ces sujets sont émises de part et d'autres.

Un résidant mentionne qu'il serait bien qu'un arrêt soit installé en bas du chemin Merrill, près du chemin Ridgewood.

Un autre citoyen s'interroge quant aux chemins qui font encore de la "planche à laver".

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de juillet 2016 est déposé aux membres du Conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport des inspections forestières du mois de juillet 2016 est déposé aux membres du conseil.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Aucune réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme n'a eu lieu au courant du mois de juillet.

16-08-612

8.4 Servitudes sur le chemin Rider

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir une servitude de passage pour fins d'utilité publique (pour la confection et l'entretien d'une aire de virée) qui sera située sur une partie du lot no 4 922 996 et que la description technique a été complétée à ce titre;

ATTENDU QUE le propriétaire dudit lot devait quant à lui obtenir une servitude de passage de la municipalité pour une ligne électrique souterraine provenant de sa résidence menant à son bâtiment accessoire passant sous une partie du lot no 4 924 195 appartenant à la ville;

ATTENDU QU'il a été convenu entre les parties de procéder aux deux actes en même temps, et que les frais seraient alors divisés à parts égales;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la directrice générale ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, et la Mairesse ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité les actes de servitudes décrits ci-haut.

QUE la dépense soit appropriée à même le poste budgétaire no 02 32023 521.

ADOPTÉE

16-08-613

8.5 Location à court terme - mandat à l'inspecteur en bâtiment et environnement

ATTENDU QUE certaines résidences font de la location à court terme et ce, sans détenir de permis de la *Corporation de l'industrie touristique du Québec* (CITQ);

ATTENDU QUE la municipalité désire faire cesser cet usage illégal;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil mandate l'inspecteur en bâtiment et environnement afin d'entamer les démarches pour faire cesser l'usage illégal de location de ces propriétés à court terme et ce dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

16-08-614

10.1 Contrat - pavage d'une partie du chemin Merrill

ATTENDU QUE la directrice générale est allée en appel d'offres sur invitation écrite auprès de cinq compagnies en date du 6 juillet dernier, concernant le pavage d'une partie du chemin Merrill;

ATTENDU QUE la directrice générale accompagnée de deux témoins, a procédé à l'ouverture publique des soumissions en date du 25 juillet dernier;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois soumissions à ce titre, lesquelles sont décrites comme suit, taxes en sus;

- **Couillard Construction Itée : 47 835 \$**
- **Pavages Maska inc.: 58 415,98 \$**
- **Pavage Orford inc.: 52 850 \$**

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme au devis;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil accorde le contrat à la compagnie *Couillard Construction Itée* pour le pavage d'une partie du chemin Merrill, pour un montant de **47 835 \$ taxes en sus**.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉE

16-08-615

10.2 Contrat - Démolition du bâtiment 394 Remick

ATTENDU QUE la directrice générale est allée en appel d'offres sur invitation écrite auprès de six compagnies en date du 6 juillet dernier, concernant la démolition du bâtiment 394 chemin Remick;

ATTENDU QUE la directrice générale accompagnée de deux témoins, a procédé à l'ouverture publique des soumissions en date du 25 juillet dernier;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois soumissions à ce titre, lesquelles sont décrites comme suit, taxes en sus;

- **Excavation René St-Pierre inc. : 43 860 \$**
- **Construction et pavage Dujour inc.: 56 286,16 \$**
- **Excavation GG Laroche: 66 000 \$**

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme au devis;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil accorde le contrat à la compagnie *Excavation René St-Pierre inc.* pour la démolition du bâtiment sis au 394 Remick, pour un montant de **43 860 \$ taxes en sus**.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉE

16-08-616

10.3 Réparation des surpresseurs pour la station d'épuration de Georgeville

ATTENDU QUE la municipalité a dû procéder à la réparation de ses deux surpresseurs pour la station d'épuration de Georgeville;

ATTENDU QUE le conseil doit entériner la dépense qui en résulte;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le Conseil entérine la dépense reliée à la réparation des surpresseurs à la station d'épuration de Georgeville de 4 634,77 \$ taxes en sus, à la compagnie Balancement M.C. Inc.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le surplus libre pour acquitter la facture. Le même montant sera cependant chargé au secteur bénéficiant du réseau d'égout à Georgeville à même la taxe de service, pour les années 2017 et 2018, réparti également.

ADOPTÉE

16-08-617

10.4 Bris de conduite sur le chemin McGowan

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics Pierre-Luc Doyon a dû intervenir d'urgence pour réparer une conduite d'égout sur le chemin McGowan;

ATTENDU QUE le conseil doit entériner la dépense qui en résulte;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le Conseil entérine la dépense reliée à la réparation de la conduite d'égout sur le chemin McGowan pour un montant approximatif de 2 500 \$, aux compagnies Germain Lapalme Inc. et Sany cure.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le surplus libre pour acquitter la facture. Le même montant sera cependant chargé au secteur bénéficiant du réseau d'égout à Georgeville à même la taxe de service, pour les années 2017 et 2018, réparti également.

ADOPTÉE

16-08-618

10.5 Vente de biens de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité désire se départir de certains équipements, dont:

- 1- Un réservoir d'huile Acier Granby 250 gallons
- 2- Une pompe à eau Monarch TSP2, 11 500 gallons

ATTENDU QUE les offres d'achat ont été ouvertes le lundi 25 juillet dernier;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu qu'un offrandant pour les deux items;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la vente du réservoir d'huile et de la pompe à eau à M. Knut Pelzer pour un montant de 75\$, taxes incluses pour chacun des items. La vente est effectuée sans garantie légale, acheté tel que vu.

QUE le paiement devra se faire soit en argent comptant ou chèque certifié, et devra être fait dans les 30 jours suivant les présentes. À défaut, la municipalité s'en départira sans autre avis.

QUE l'acheteur est responsable de venir chercher les biens et à ses frais.

ADOPTÉE

16-08-619

10.6 Mise à la disposition au public des biens restants du 394 Remick

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder sous peu à la démolition du bâtiment sis au 394 chemin Remick et qu'il demeure toujours certains biens à l'intérieur de la bâtisse que la municipalité veut se départir;

ATTENDU QUE le conseil désire offrir à tous les citoyens une chance égale d'en prendre possession avant que la municipalité en dispose définitivement;

ATTENDU QUE parmi ces biens on retrouve des pupitres, chaises, fauteuil, équipements d'entraînement, meuble, meuble de rangement, etc.;

Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin

Appuyé par le conseiller Christian Laporte

Il est résolu

QUE le conseil avise les citoyens que ces biens seront mis à la disposition de tous vers **le 15 août prochain**. Ces items seront mis dans l'entrée à l'extérieur de la bâtisse et le reste non réclamé sera ramassé par la Ressourcerie des Frontières vers la fin de la semaine.

QUE la municipalité n'offrira aucun service de livraison, transport ou aide quelconque pour le ramassage des biens, le tout sera entièrement sous la responsabilité des acquéreurs.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

16-08-620

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Dany Brodeur

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de juillet et août 2016, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés :	32 511,73 \$
Total des comptes à payer:	478 711,16 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de juillet 2016, à savoir:

Salaires des employés	30 632,35 \$
Salaires des élus	4 678,14 \$
Chef Pompier	731,90 \$
Adj. chef pompier	987,86 \$
Salaires des pompiers	5 880,73 \$
CCE	78,34 \$
CCU	117,51 \$

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale 222,21 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures 3 006,25 \$
- Rapport du chef pompier 668,45 \$

16-08-621

11.3 Formation AccèsCité Finances (Mégagest) - Séminaires 2016

ATTENDU QUE PG Solutions offre de la formation sur les nouvelles fonctionnalités d'AccèsCité Finances;

ATTENDU QUE la directrice générale et la secrétaire-trésorière adjointe ont démontré leur intérêt à participer à ces séminaires;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'inscription aux séminaires 2016 de PG Solutions (AccèsCité Finances) de ces deux employées au coût de 395 \$ pour la première inscription et de 150 \$ pour la deuxième, taxes en sus.

QUE les frais de déplacements et de stationnement seront remboursés uniquement sur démonstration de pièces justificatives et en respect du manuel de l'employé.

QUE le montant de ces dépenses est approprié à même les postes budgétaires 02 13000 454 et 02 13000 310.

ADOPTÉE

11.4 Avis de motion - règlement 395-2016 amendant le règlement 340-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité du Canton de Stanstead

Avis de motion est donné par le conseiller *Christian Laporte* que lors d'une prochaine assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement est d'intégrer les notions concernant les activités de financement politique suite à des modifications législatives.

16-08-622

11.5 Règlement no 395-2016 amendant le règlement 340-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité du Canton de Stanstead – Présentation du projet

ATTENDU QUE le conseiller *Christian Laporte* a donné un avis de motion lors de la présente séance à l'effet qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 395-2016 sera présenté pour adoption;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (ci-après Loi), stipule que l'adoption de ce règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement, d'une consultation d'employés sur celui-ci et de la publication d'un avis public;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet d'intégrer les notions concernant les activités de financement politique suite à des modifications législatives;

ATTENDU QUE le conseil doit avoir adopté ce règlement au plus tard le 30 septembre 2016;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseiller *Christian Laporte* présente au public ledit projet de règlement.

QU'une consultation auprès des employés municipaux du projet de règlement aura lieu au mois d'août 2016.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie dudit projet de règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

11.6 Avis de motion - règlement 396-2016 amendant le règlement 355-2014 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Stanstead

Avis de motion est donné par le conseiller *Christian Laporte* que lors d'une prochaine assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement est d'intégrer les notions concernant les activités de financement politique suite à des modifications législatives.

16-08-623

11.7 Règlement no 396-2016 amendant le règlement 355-2014 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Stanstead – Présentation du projet

ATTENDU QUE le conseiller *Christian Laporte* a donné un avis de motion lors de la présente séance à l'effet qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 396-2016 sera présenté pour adoption;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (ci-après *Loi*), stipule que l'adoption de ce règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement et de la publication d'un avis public;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet d'intégrer les notions concernant les activités de financement politique suite à des modifications législatives;

ATTENDU QUE le conseil doit avoir adopté ce règlement au plus tard le 30 septembre 2016;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseiller *Christian Laporte* présente au public ledit projet de règlement.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie dudit projet de règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

11.8 Avis de motion - règlement 397-2016 abrogeant les règlements 314-2009 et 385-2016 imposant une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1

Avis de motion est donné par la conseillère *Gaétane Gaudreau* que lors d'une prochaine assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité sera présenté pour adoption le règlement numéro 397-2016.

L'objet de ce règlement est d'abroger les règlements 314-2009 et 385-2016 imposant une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1.

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Dépôt du rapport du service incendie

Le rapport des activités mensuelles du département incendie du mois de juillet 2016 est déposé aux membres du conseil.

14. LOISIRS ET CULTURE

16-08-624

14.1 Mandat de services professionnels en génie civil pour la surface multifonctionnelle du parc Thayer

ATTENDU QUE la municipalité désire entamer le projet de la confection d'une surface multifonctionnelle au parc Thayer;

ATTENDU QUE la firme *St-Georges Structures et Civil* a présenté une offre pour la confection des plans et devis à ce titre;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil accepte l'offre de service datée du 30 juin dernier de la firme *St-Georges Structures et Civil* pour procéder à la confection des plans et devis relatif à la surface multifonctionnelle au parc Thayer au montant maximal de 5 500 \$ taxes en sus.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉE

16-08-625

14.2 Ajustement de coûts pour l'aménagement paysager à l'abri postal de Georgeville

ATTENDU QUE le conseil acceptait la soumission de 1 200 \$ taxes en sus de M. Simon Proulx, pour les travaux d'aménagement paysager à l'abri postal en juin dernier, le tout tel qu'il appert de la résolution no 16-06-583;

ATTENDU QUE la soumission portait à confusion quant au total du montant indiqué et qu'une somme additionnelle de 1 000 \$ doit donc être payée par la municipalité, le tout après négociation avec l'entrepreneur;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil accorde la dépense supplémentaire de 1 000 \$ taxes en sus à M. Simon Proulx (Irrigation Plus), pour les travaux d'aménagement paysager à l'abri postal de Georgeville.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉE

16-08-626

14.3 Diverses demandes de dons

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil accorde les montants suivants aux organismes ci-dessous décrits pour l'année 2016;

Festival des Arts	1 500 \$
Studio Georgeville	500 \$
Jeux du Québec	50 \$

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70230 996.

ADOPTÉE

15. VARIA

Le conseiller Christian Laporte désire ajouter que MCI invite tous les citoyens intéressés à venir enlever les plantes envahissantes au parc Forand, samedi prochain en avant-midi.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Ricard réitère sa demande afin que le conseil adopte une résolution pour la question de l'installation des bouées.

Mme Roberge s'interroge sur à la possibilité de louer la salle du conseil pour une activité.

M. Boissonneault tient à remercier le conseil pour le creusage des fossés sur le chemin Magoon Point ainsi que les réparations effectuées sur Marcoux.

M. Wharry se demande quand la démolition du 394 Remick aura lieu et s'interroge aussi quant à la fermeture du chemin Khol.

16-08-627

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la Mairesse Francine Caron Markwell, il est 20h52.

Francine Caron Markwell
Mairesse

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-trésorière